



PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

PAGE NO : 1

DATE : 4 DECEMBRE 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

Séance ordinaire du Conseil général sous la présidence de **M. Axel Catillaz**, président du Conseil général. Cette séance a lieu dans la salle de la Prillaz.

M. Axel Catillaz, président, salue les membres du Conseil général présents, le Conseil communal, l'administratrice des finances, la secrétaire du Conseil général, les représentants de la presse et le public.

A la suite de l'élection au Conseil communal de M. Michel Zadory de l'UDC, M. Jean-Marc Marmy a été proclamé élu et a accepté son élection. M. Marmy a été assermenté le 5 novembre 2025 et peut donc légalement siéger dès ce soir. Il le félicite et lui souhaite dès lors la cordiale bienvenue au sein du Législatif. Applaudissements.

M. Axel Catillaz se réjouit de la présence nombreuse du public. Elle démontre son intérêt pour les différents messages présentés ce soir. Il rappelle qu'il ne lui est pas possible de prendre la parole durant les débats de ce soir mais que les membres du Législatif se tiennent à disposition pour relayer leurs préoccupations lors des prochaines séances.

Les intervenants sont priés de s'exprimer uniquement dans les micros, ceci pour que tout le monde puisse bien comprendre les interventions et pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

Le Conseil général a été convoqué par lettre personnelle, conformément à l'article 38 de la loi sur les communes du 25 septembre 1980, état au 1^{er} janvier 2024. Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation.

Selon l'article 68 du règlement d'organisation du Conseil général, les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du présent procès-verbal.

SCRUTATEURS

M^{mes} et M. Ariane Baudois, Anne Meyer Loetscher et Martin Veluzat.

CONSEIL GENERAL

Excusés : MM. et M^{me} Nicolas Bally, Cédric Bugnon, Francis Duruz, Bruno Marmy, Pierre Ménétrety, Marie-Joëlle Pythoud Siegrist et François Singy.

53 conseillers généraux sont présents, aussi la majorité se situe à 27 voix.

Le quorum étant atteint, **M. Axel Catillaz**, président, déclare cette assemblée valablement constituée et apte à délibérer.

CONSEIL COMMUNAL

M^{me} Carole Raetzo est excusée.



DATE : 4 DECEMBRE 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Axel Catillaz, président, prie chacun, lors des votes, d'utiliser la carte violette distribuée lors du contrôle des présences et de maintenir les mains levées de façon distincte jusqu'à l'appel suivant afin de faciliter la tâche des scrutateurs.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2025.
2. Communications du Conseil communal.
3. Budget 2026 du compte de résultats et des investissements - message n° 95.
4. Adoption du nouveau règlement du personnel communal 2025 – message n° 96.
5. Octroi d'un crédit de travaux de CHF 112'000.00 TTC pour l'entretien des infrastructures de skater hockey d'Estavayer-le-Lac - message n° 97.
6. Octroi d'un crédit de travaux de CHF 93'000.00 TTC destiné à l'optimisation du système de production d'eau chaude sanitaire du bloc sanitaire du camping de La Nouvelle Plage - message n° 98.
7. Divers.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque sur l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 OCTOBRE 2025

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le procès-verbal du 8 octobre 2025 est approuvé par 52 oui et 1 abstention.

M. Axel Catillaz, président, remercie M^{me} Christan pour sa rédaction et la qualité de la retranscription des débats.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

M. Axel Catillaz, président, rappelle que si une communication du Conseil communal suscite des questions ou des réactions, les membres du Conseil général pourront prendre la parole pendant les « divers ».

M. Axel Catillaz, président, donne la parole au Conseil communal.

M. Eric Chassot, syndic, communique :

Organisation communale – Suivi

Comme nous en avons pris l'habitude, nous souhaitons partager un point de situation sur l'organisation communale :

Le Conseil communal, dans sa séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025, a approuvé le guide de fonctionnement de l'Administration communale.



DATE : 4 DECEMBRE 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

- Ce guide est un document interne qui vise à clarifier les rôles, les responsabilités et les interactions entre le Conseil communal, l'Administration communale et les chef-fe-s de Service.
- Il constitue un outil de référence pour définir et confirmer un cadre général de fonctionnement et pour assurer une gouvernance efficace, transparente et collaborative.
- Il est destiné à tous les acteur-trice-s de l'Administration communale afin de donner une vision claire du mode de fonctionnement communal et des processus-clés.
- Par acteur-trice-s de la Commune sont entendus les membres du Conseil communal, tou-te-s les collaborateur-ric-e-s fixes et intérimaires et les mandataires/sous-traitants intervenant directement dans les processus communaux.
- Il se base également sur des règlements existants.

Le Conseil communal a également terminé le travail de transition à la prochaine législature. Ce document donne :

- Une structure pour la passation des dossiers stratégiques entre les conseiller-ère-s communaux sortants et les nouveaux élu-e-s et
- Il recommande également une organisation des Dicastères, basée sur les cohérences des thématiques ainsi que sur la relation unitaire entre les responsables politiques et les chef-fe-s de Service.

Avec la révision du règlement du personnel qui vous est présentée ce jour, le Conseil communal complète ainsi la révision des documents recommandée par le rapport de M^{me} Devaud.

Nous profitons de cette tribune pour remercier toutes les personnes qui participent aux différents groupes de travail collaboratifs et qui soutiennent l'effort qui est demandé pour améliorer le fonctionnement de notre Commune. Ce sont des évolutions nécessaires, qui s'opèrent par étapes.

M. Eric Chassot, syndic, communique :

Référendum – Crédit d'investissement pour la construction de terrains synthétiques Château d'eau

Le Conseil communal, dans sa séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025, a validé le résultat du référendum populaire contre la décision du Conseil général d'accepter un crédit de CHF 16'620'000.00 pour la construction de terrains synthétiques sur la zone Château d'eau.

Après contrôle des 1'738 signatures, 1'669 signatures sont déclarées valables et 69 non valables. Pour rappel, la limite pour que le référendum aboutisse était de 784 signatures valables.

Le Conseil communal a donc validé le résultat du référendum et le résultat sera publié dans la Feuille officielle le 5 décembre 2025.

Dès la parution dans la Feuille officielle, la Commune a 180 jours pour soumettre cet objet en votation populaire (art. 144 al. 2 LEDP).

La votation est confirmée pour le 26 avril 2026.

M. Eric Chassot, syndic, communique :

Hôtel du Lac – Point de situation

Le Conseil communal a rencontré une délégation de la société Hôtel du Lac et Restaurant du Débarcadère SA le 1^{er} septembre 2025 pour discuter leur projet immobilier sur le site de l'Hôtel du Lac. Une nouvelle date de rencontre a été proposée aux représentants de la société Hôtel du Lac et Restaurant du Débarcadère SA, qui devrait avoir lieu avant la fin de cette année 2025.



DATE : 4 DECEMBRE 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

Au vu des différentes communications de la société Hôtel du Lac et Restaurant du Débarcadère SA ces dernières semaines dans la presse et les réseaux sociaux, le Conseil communal tient à rappeler que, suite au dernier arrêt du Tribunal fédéral, la dénonciation du contrat qui lie cette société à la Commune a été déclarée non valable, car même s'il est reconnu que la société Hôtel du Lac et Restaurant du Débarcadère SA a manqué à ses obligations d'entretien et d'exploitation, une mise en demeure formelle n'avait pas été faite selon une nouvelle jurisprudence de 2024. Le contrat est donc toujours valide.

En considérant l'ensemble des derniers événements, le Conseil communal d'Estavayer a rappelé ses obligations d'entretien et d'exploitation à la société Hôtel du Lac et Restaurant du Débarcadère SA dans un courrier du 3 décembre 2025 et lui accorde un délai de 1 an pour exploiter le restaurant et de 2 ans pour exploiter un concept hôtelier.

La Commune va prochainement à nouveau recevoir une délégation de la société Hôtel du Lac et Restaurant du Débarcadère SA pour faire avancer ce dossier de manière constructive.

M. Eric Chassot, syndic, communique :

Postulat PS/Les Vert-e-s – Logements adaptés

Lors de la dernière conférence du Forum du logement à laquelle la Commune d'Estavayer a activement participé, les représentants communaux ont été intéressés par un travail présenté conjointement par la Ville de Fribourg et la Société CBRE sur leur stratégie du logement qui a été développée en partant de la situation actuelle pour arriver à une vision communale.

A la suite de cette conférence, la Commune a pris contact avec le conseiller communal responsable de la Ville de Fribourg et avec la Société CBRE afin de comprendre la démarche. Il a été confirmé qu'une telle démarche pourrait répondre non seulement au postulat déposé par le Groupe PS/Les Vert-e-s, et également alimenter une stratégie sur le logement de manière plus large dans un contexte d'évolution territoriale.

Dans sa séance ordinaire du 14 novembre 2025, le Conseil communal a validé le lancement d'une étude pour la mise en place d'une politique de l'habitat et du logement. Pour ce faire, elle doit comprendre les besoins résidentiels de sa population actuelle et future afin que cette politique maximise les chances que tous les ménages qui le souhaitent puissent bien se loger sur son territoire.

Cette stratégie donnera des pistes tant pour le développement de logements libres ou en PPE, qu'une stratégie pour le développement de logements adaptés et à loyer abordable sur le long terme.

Le montant de cette première étape étant dans la limite de la délégation de compétence financière du Conseil communal, aucun message ne sera présenté ce soir.

Les premiers résultats de cette étude sont prévus d'être disponibles avant la fin de la législature, de manière à répondre aux attentes exprimées par le Groupe PS/Les Vert-e-s.

**DATE : 4 DECEMBRE 2025 – 20H00**

Commune d'Estavayer

3. BUDGET 2026 DU COMPTE DE RESULTATS ET DES INVESTISSEMENTS - MESSAGE NO 95

M. Axel Catillaz, président, explique, avant de commencer l'examen du budget, comment ce point va être traité. Il va d'abord donner la parole au représentant du Conseil communal et au rapporteur de la Commission financière pour les commentaires au sujet du budget du compte de résultats 2026. Ensuite, il demandera si quelqu'un souhaite une demande de renvoi. S'il n'y a aucune remarque, le Conseil général passera ensuite le budget en revue, chapitre par chapitre, en respectant l'ordre de parole suivant : le représentant du Conseil communal, le rapporteur de la Commission financière et ensuite la discussion sera systématiquement ouverte. S'il n'y a aucune demande de modification dans un chapitre, on passera au chapitre suivant. En cas de demande de modification d'un chapitre (amendement), le protocole sera le suivant :

- Dépôt de l'amendement par M^{me} ou M. XY.
- Discussion sur l'amendement uniquement.
- Interruption de la séance. Tout le monde reste dans la salle. Seule la Commission financière peut se déplacer pendant quelques minutes uniquement ; le Conseil communal également pour avoir un petit échange.
- Reprise de la séance.
- Contrôle des présences par les scrutateurs.
- Ecoute de l'appréciation du Conseil communal et de celle de la Commission financière.
- Eventuellement une discussion générale.
- Demander si l'amendement est maintenu.
- Dans l'affirmative, vote d'abord sur la proposition du Conseil communal puis, si elle est refusée, vote sur l'amendement. Si plusieurs amendements sont déposés, le vote aura lieu dans l'ordre des amendements qui s'éloignent le moins possible de la proposition du Conseil communal.

Finalement, le budget global du compte de résultats 2026 sera voté tel qu'il ressortira des discussions, c'est-à-dire en tenant compte des éventuels votes précédents.

M. Axel Catillaz, président, donnera ensuite la parole au rapporteur du Conseil communal, puis à la Commission financière puis une discussion sera ouverte sur les charges et produits par nature. Ce point ne sera pas soumis au vote.

M. Axel Catillaz, président, informe qu'ensuite le budget des investissements devra être soumis à l'Autorité législative tel que défini à l'article 67b) de la loi sur les finances communales, au même titre que le budget du compte de résultats. Il est toutefois important de préciser que les investissements présumés, présentés au travers de ce budget, devront malgré tout faire l'objet d'un message d'investissement au Conseil général avant un quelconque décaissement. En effet, le fait d'adopter les intentions ne signifie pas que les investissements présumés seront acceptés lors de la présentation du message. En ce qui concerne les investissements déjà votés, le Conseil général peut uniquement reporter les décaissements à une autre année. La parole sera donnée au rapporteur du Conseil communal puis à la Commission financière pour d'éventuels commentaires généraux. Puis le budget des

**DATE : 4 DECEMBRE 2025 – 20H00**

Commune d'Estavayer

investissements 2026 sera passé en revue chapitre par chapitre en respectant l'ordre de parole suivant : rapporteur du Conseil communal, Commission financière et ensuite la discussion sera ouverte. S'il n'y a aucune demande de modification dans un chapitre, on passera au chapitre suivant. En cas de demande de modification d'un chapitre (amendement), il sera procédé selon le même protocole que pour le budget du compte de résultats. Finalement, le budget global des investissements 2026 sera voté tel qu'il ressortira des discussions, c'est-à-dire en tenant compte des éventuels votes précédents (amendements).

Enfin, **M. Axel Catillaz**, président, donnera la parole au rapporteur du Conseil communal pour des explications concernant la planification des investissements votés et présumés de 2026 à 2030 ainsi que le plan financier 2026 à 2030. La Commission financière s'exprimera après lui si elle le souhaite. Ces derniers points ne sont pas soumis au vote. C'est à ce moment-là qu'il donnera la parole aux éventuelles interventions des groupes ou des membres du Conseil général sur un message global, une appréciation des budgets 2026.

Budget du compte de résultats 2026

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, espère que les documents à l'appui du budget du compte de résultats, du compte des investissements et de la planification financière ont répondu aux attentes des membres du Conseil général. Il ne va pas lire le message n° 95, mais pointer divers éléments ; le plus complexe a été de comprendre quelles mesures du PAFE (plan d'assainissement des finances de l'Etat) ou de la LAFE allaient directement impacter le budget 2026. Pour rappel, le PAFE contient 85 mesures dont 62 sont de la compétence du Conseil d'Etat et 23 du Grand Conseil, celles-ci d'ailleurs soumises à référendum ; certaines ont pour effet de réduire la croissance des charges et d'autres, d'augmenter les revenus. Il ne va pas faire un résumé des 66 pages que ce document contient, mais, en résumé en francs, le total des plus et des moins impactait modestement les communes, soit de 9,717 mios sur 3 ans, pour l'ensemble des communes. Mais voilà, le Conseil d'Etat, parmi celles qui relevaient de sa compétence, a déjà envoyé l'avis des charges à introduire dans les budgets communaux 2026. Le montant le plus important est de loin celui des prestations complémentaires, soit CHF 887'700.00 de dépenses nouvelles mentionnées à la page 30. Quant aux recettes présumées, on n'a encore rien vu de concret. Le personnel s'est fortement mobilisé : les économies qui relevaient essentiellement d'un versement partiel des annuités se situaient à 33 mios sur 3 ans pour l'ensemble des communes ; il s'agit surtout des salaires des enseignants dans les Cycles d'orientation à charge des communes. Donc, les 9,717 mios à charge des communes sur 3 ans dits précédemment sont très hypothétiques, du moins jusqu'au résultat du référendum, prévu avant la fin du premier semestre 2026. Dans ces circonstances, le Conseil communal est relativement satisfait d'avoir pu assurer le montage de ce budget, avec cet excédent de dépenses contenu à CHF 2'089'750.00.

Sur le processus budgétaire, c'est le schéma habituel à l'interne, qui commence au début août pour se terminer ce soir, après les deux auditions par la Commission financière. Le Conseil communal remercie d'ailleurs cette Commission et son président, M. Castaldi, qui conduit les débats avec calme et sérénité au sein de cette instance et ce depuis plusieurs mois, voire même années. Le Conseil communal remercie également M^{me} Sylvie Bise et toute son équipe, qui œuvrent à longueur d'année pour présenter des budgets et comptes communaux de qualité et avec une régularité de métronome.



DATE : 4 DECEMBRE 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

Concernant le groupe 30 « Charges du personnel », l'annuité a été maintenue tout comme la répartition employeurs-employés des cotisations sociales, par ailleurs inscrites dans le règlement du personnel ; l'échelle salariale n'a pas été indexée. Au groupe 31 : on peut dire que l'évolution de cette rubrique, contenue à 1,13 % par rapport au budget 2025 peut être considérée comme satisfaisante. Le groupe 36, il en a parlé précédemment, ce sont les prestations complémentaires AVS/AI, de CHF 887'700.00 qui plombent cette rubrique. Le RSSBF, régulièrement pris à partie dans les propos sur les dépenses liées, a véritablement contenu son évolution financière, à 2,2%, en partie grâce à une renégociation de son contrat d'assurance pertes de gains et aussi à un transfert de l'aide sociale aux familles, prise en charge par les prestations complémentaires cantonales. Les groupes 40, 44 et 46 sur les revenus sont clairement explicités dans le message 95 : il reste à disposition pour répondre à d'éventuelles questions à ce sujet. Quant aux financements spéciaux ou domaines autofinancés, soit l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées, des réserves ont pu être créées en raison d'un autofinancement supérieur à 100%. Quant à la gestion des déchets, le Conseil communal a pris l'option d'une couverture à 100%, en augmentant la taxe par habitant et en revalorisant la taxe proportionnelle. Le manco de couverture, supporté aujourd'hui par l'impôt, se situerait à environ CHF 170'000.00 en 2026, si on maintenait le niveau actuel des taxes individuelles et proportionnelles. Les explications détaillées figurent en page 4 du message.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière (CoFin), relève que, comme chaque année, le Conseil communal leur a transmis tous les documents nécessaires pour la lecture du budget ainsi que la liste des investissements présumés et le plan financier. La Commission s'est réunie à deux reprises :

- Le 18 novembre, M^{me} Bise, administratrice des finances, et M. Villadoniga, administrateur, étaient présents pour passer en revue plusieurs questions relatives à certains postes du budget.

En plus des questions posées lors de cette séance, la CoFin a établi une liste de points destinés au Conseil communal auxquels il a été répondu avant la séance plénière.

- Lors de cette deuxième rencontre du 25 novembre, le Conseil communal a rejoint l'administratrice des finances. Un échange constructif a eu lieu et des précisions ont pu être apportées.

Les sujets abordés étaient les suivants :

- Les EPT avec la masse salariale ;
- Le mode de recrutement du personnel ;
- La gestion du portefeuille des assurances ;
- Le coût du nettoyage des bâtiments ;
- Les projets futurs ;
- Le coût du bus urbain ;
- La taxe déchets ;
- La taxe sur l'eau potable ;
- Les impôts ;
- Les charges ;
- Les indicateurs financiers ;
- Le plan financier 2026-2030.

**DATE : 4 DECEMBRE 2025 – 20H00**

Commune d'Estavayer

Pour ce budget, la CoFin souhaite relever divers points. Tout d'abord concernant les augmentations de la masse salariale de 4,6% soit CHF 543'280.00. Elles reposent sur plusieurs éléments : des annuités réglementaires pour environ CHF 100'000.00, des adaptations des taux d'activité représentant au total 100% et la création de doublons provisoires pour anticiper des départs à la retraite (représentant 200%). La CoFin a principalement débattu concernant les augmentations des taux d'activité du coordinateur culturel, du délégué à l'économie locale et du chargé de communication. L'augmentation de 20% de chacun de ces postes apportera des prestations supplémentaires à la population mais également une charge supplémentaire au compte de fonctionnement. Selon les explications du Conseil communal, ces augmentations semblent importantes pour le développement de la Commune. Il faut relever également qu'un mandat pour la durabilité prévu par un externe dans le budget 2025, sera assuré par un employé en interne sans augmentation de pourcentage dans le budget 2026.

Concernant les rentrées financières, la CoFin est consciente de la difficulté pour le Conseil communal d'établir le budget du fait que :

- les charges liées sont en augmentation permanente ;
- certains investissements sont obligatoires ;
- les rentrées financières peinent à croître ;
- les prestations données à la population augmentent d'année en année ;
- le montant exact des rentrées fiscales est compliqué à estimer car il y a toujours un décalage de 2 ans ;
- L'incertitude en liaison avec le plan d'assainissement des finances de l'Etat.

Les dépenses annuelles sont en constante augmentation :

- 2024 : 55,3 mios
- 2025 : 56,4 mios
- 2026 : 59,1 mios
- 2027 : 60,5 mios
- 2028 : 62,2 mios
- 2029 : 65,8 mios

Les charges augmentent régulièrement, principalement en raison des coûts liés au personnel, aux biens et services, et aux transferts. Les charges de transfert absorbent une part importante du budget, soit 46%.

Chaque année, la CoFin revient sur le fait que le Conseil communal doit trouver des solutions de revenus supplémentaires. Ses membres sont déçus de ne pas avoir de propositions et solutions concrètes afin de générer des revenus supplémentaires (mis à part les augmentations pour la couverture des déchets qui serait à 100% avec les nouveaux taux proposés dans ce budget). Une mixte prestations, taxes et impôts aurait pu être suggérée avec le budget. Le PAFE actuellement en référendum n'est pas favorable envers les communes. On sera probablement fixé en avril.

Des économies ont bien été faites dans divers domaines comme pour :

- l'éclairage public par son passage à la LED et à sa coupure nocturne en réduisant de moitié la facture. Il faut noter que l'on est précurseur dans ce domaine.
- des économies sur les études, des expertises ont été trouvées pour être plus proche des comptes 2024.
- les contrats d'entretien ont été revus à la baisse grâce à une révision des tâches et une diminution des prix unitaires tout en respectant les salaires minimaux selon la CCT en vigueur.



DATE : 4 DECEMBRE 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

Et heureusement, des rentrées plus importantes sont prévues grâce au :

- taux de couverture des déchets qui passera de 70 à 100%. Jusqu'à présent, la Commune octroyait une dérogation. Par ce biais, c'est le principe du pollueur-payeur qui est mis encore plus en évidence. Malheureusement, des rentrées importantes et prévues n'arriveront pas début 2026 avec le règlement des parkings. Il sera mis en place plus tard durant l'année, ce qui diminuera en partie les rentrées budgétisées de CHF 400'000.00.

Des possibles pistes plus douloureuses et surtout très sensibles seront peut-être à envisager dans le futur par le Conseil communal comme :

- une éventuelle révision du règlement de l'accueil extrascolaire (AES) ;
- une diminution des prestations communales non obligatoires qui touchent la cohésion sociale, les subventions ou le sport ;
- une augmentation des recettes fiscales comme l'impôt pour les personnes physiques ou la contribution immobilière.

On espère ne jamais en arriver là mais à un moment, il faudra faire un choix politique important : renoncer à certaines prestations actuellement offertes à la population ou augmenter les impôts. Au sujet de l'impôt, pour rappel, un point d'impôt représente environ CHF 300'000.00 de recettes supplémentaires. Si la situation est, pour l'heure, trop incertaine pour parler d'une hausse du taux d'impôts, vu le flou actuel avec le PAFE, il faudra se poser les bonnes questions sur les investissements futurs et trouver à terme des solutions différentes, alors que d'importantes charges liées vont encore charger le ménage communal. On a aujourd'hui un budget avec beaucoup d'incertitudes, avec des choix pris de leur part.

Aujourd'hui, la situation financière de la Commune ne lui permet pas de développer et de financer ses investissements autrement que par une augmentation de l'endettement à cause du faible autofinancement. Tous les conseillers communaux doivent être conscients, de manière plus importante depuis ces dernières années de la difficulté financière dans laquelle on se trouve. Avec leur responsable de Service et Secteur, c'est ensemble qu'ils devront trouver des solutions d'économies et d'éventuelles rentrées financières pour leur Dicastère.

Le document intitulé « Budget compte de résultats par nature » est très utile pour l'identification de l'évolution des charges et produits. Grâce à celui-ci, les éléments-clés suivants sont relevés :

- les charges du personnel sont en augmentation de 4,6% ;
- les charges de biens et services ont augmenté de 1,4% ;
- les charges de transfert ont augmenté de 5,69% et 1,58% pour l'année passée.

On constate donc que la Commune d'Estavayer arrive relativement bien à maîtriser les charges qu'elle peut influencer directement (principalement les charges de biens et services) mais qu'elle n'a qu'une faible marge de manœuvre sur les charges de transfert qui représentent des dépenses liées. La facture cantonale continue de croître d'année en année sur les charges de transfert. Il est important d'agir sur ce poste, car il représente près de la moitié du budget. Même si la Commune n'a pas la mainmise directe, la CoFin estime que la présence des représentants du Conseil communal au sein des Comités des Associations tels que ceux des Communes fribourgeoises, RSSBF, ADIS, CO, CEP ou autres, peut influencer cette charge par des interventions lors des séances. Il est important de trouver des alliances avec les autres membres et obtenir la majorité. Concernant la création de deux futurs EMS, cela représentera un impact fiscal important. Selon une projection cantonale, concernant les EMS, on atteindra déjà la saturation en 2040 par l'évolution de la population.



DATE : 4 DECEMBRE 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

On a également un bras de levier important via les députés qui sont au nombre de onze pour la Broye et de quatre pour la Commune avec des interventions au Grand Conseil. De ce fait, la CoFin attend que le Conseil communal propose des actions concrètes afin d'améliorer les indicateurs et de freiner l'endettement sans puiser dans le capital.

La CoFin souhaite également que le Conseil communal :

- définisse les études réellement nécessaires. Si le Conseil communal est conscient que certains projets ne pourront pas être réalisés à court terme, il semble opportun de reporter ces études. Chose qui a été faite en partie comme constaté dans les documents reçus ;
- fasse évoluer le contenu du plan financier. Il est primordial que ce document soit disponible avec ses hypothèses, tendances et indicateurs du plan financier. Le plan financier n'est pas une simple obligation légale, telle une boussole, c'est un outil qui doit servir à la planification et au pilotage à moyen terme des finances et des prestations communales ;
- Etablisse un rapport sur les bâtiments communaux qui est promis depuis plusieurs années.

Pour conclure, les années passent et se ressemblent malheureusement. La CoFin est encore une fois déçue du déficit mais pas surprise. Elle reconnaît le travail effectué par le Conseil communal pour l'élaboration de ce budget par une maîtrise des coûts dans chaque rubrique. Elle est convaincue que le Conseil communal, avec l'aide des différent-e-s chef-fe-s de Service et de Secteur, poursuivra la recherche de nouvelles solutions d'économies et de rationalisations afin de limiter les dépenses nécessaires au fonctionnement correct de leur structure. La CoFin tient à ce que cet effort perdure les prochaines années afin que l'on puisse retrouver l'équilibre, voire un résultat positif.

La CoFin rappelle à cette assemblée que :

- le Conseil général vote sur les objets présentés par le Conseil communal et qu'il lui appartient de prendre position sur les futurs investissements ;
- les crédits-cadres votés ne sont pas visibles dans le budget mais il faut en tenir compte lors des décisions futures.

Le travail de la Commission a été facilité par les nombreux commentaires inclus dans le message et dans les rubriques. Cela a été fort apprécié et a grandement facilité la lecture du budget. La Commission profite de cette séance pour remercier l'excellent travail de l'administratrice des finances avec sa team. M. Castaldi remercie également tous les membres de la CoFin pour leur implication et les heures passées à l'analyse de ce budget.

Pour conclure, la CoFin accepte à la majorité des membres présents, le message n° 95 sur le budget 2026 tel que présenté par le Conseil communal avec un déficit de CHF 2'089'750.00. Elle souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année et ses vœux de santé pour 2026.

M. Axel Catillaz, président, relève que, conformément à l'article 45, alinéa 5 du règlement d'organisation du Conseil général, l'entrée en matière est acquise de plein droit pour ce point, de sorte qu'il ne peut y avoir de proposition de non-entrée en matière. Une demande de renvoi est par contre possible. Aucune demande n'est faite dans ce sens.

**DATE : 4 DECEMBRE 2025 – 20H00**

Commune d'Estavayer

M^{me} Anne Meyer Loetscher, au nom du Groupe Le Centre, prend la parole pour l'ensemble du point concernant le budget. Le budget 2026 présenté aujourd'hui ressemble à celui de 2025, cela reflète la faible marge de manœuvre que le Conseil communal s'est accordée dans un contexte cantonal particulièrement incertain. Ce budget dépend en grande partie du résultat de la votation populaire concernant le plan d'assainissement des finances de l'Etat. Dans ce cadre, il apparaît comme un budget globalement raisonnable, qui tient compte des besoins d'une Commune en forte croissance :

- Le maintien d'un haut niveau des services publics, particulièrement dans l'éducation et la formation ;
- Un investissement ciblé dans l'entretien et la modernisation des bâtiments ;
- Un accent sur la gouvernance et la transition numérique.

L'objectif de maintenir la qualité des prestations tout en préservant l'équilibre financier à moyen terme est à saluer. Ils remercient l'ensemble des personnes qui ont contribué à l'élaboration du budget. Mais le budget reste sous pression : les charges augmentent et le déficit est de plus de 2 mios. Ils souhaitent toutefois relever trois points d'attention :

- Les recettes fiscales des personnes physiques semblent à nouveau estimées de manière trop optimiste. Ils espèrent que les recettes supplémentaires des postes mutations immobilières et sur les successions sous-estimées, compenseront l'impôt sur le revenu des personnes physiques qui sont, elles, surestimées. Une habitude depuis 3 ans.
- En matière de ressources humaines, ils reconnaissent que les collaboratrices et collaborateurs constituent le principal moteur de la Commune. Toutefois, ils appellent à faire preuve de prudence lors de l'octroi de nouveaux postes. Certes, il n'appartient pas au Conseil général de définir les fonctions en détail, seule l'acceptation de la masse salariale relève de sa compétence. Il est indispensable de disposer de cahiers des charges précis, étroitement liés aux pourcentages d'activité. Sans un cadre clair, le risque est que chaque hausse de pourcentage ne suffise jamais réellement à couvrir les besoins. Ainsi, ils ont longuement discuté de ces nouveaux postes et auraient préféré avoir un cahier des charges clair avant de voter une augmentation de ces postes. Ils sont divisés sur ce point au sein du Groupe.
- L'augmentation des taxes déchets, introduite sans consultation préalable de la Commission des déchets, interroge.

Ils saluent en revanche la stabilité des taux d'imposition. Selon le plan financier, dès 2030, la situation devrait se détendre. Ils estiment que la Commune doit continuer d'investir : repousser sur les générations suivantes les projets n'est pas une stratégie responsable. Ces investissements accompagnent la croissance, améliorent le cadre de vie et garantissent le patrimoine communal. Investissements qui stimulent aussi l'économie. Le budget 2026 est un budget de transition, en attendant le vote populaire sur le PAFE et la LAFE ; il s'agira de l'adapter en conséquence. Les membres de ce Groupe accepteront l'entrée en matière et certains d'entre eux voteront les amendements qui seront présentés, amendements qui n'étaient pas connus lors de la séance du Groupe.

Le budget du compte de résultats est ensuite examiné chapitre par chapitre.

Chapitre 0 Administration générale. Charges de CHF 6'315'460.00, produits de CHF 553'820.00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, n'a pas de commentaire particulier.



DATE : 4 DECEMBRE 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Nicolas Schmutz, au nom du Groupe PLR, demande un amendement visant à refuser l'augmentation des taux d'activité du délégué à l'économie locale et du chargé de communication. Ces postes ayant été validés en décembre 2024 pour les budgets 2025, le recul est insuffisant pour évaluer pleinement leur impact et leur charge de travail sur le long terme. Les débuts d'une activité ou d'un poste impliquent immanquablement un travail conséquent. Dès lors, il est préférable d'attendre une évaluation plus précise avant d'éventuellement envisager une augmentation à durée indéterminée qui engendre des effets sur plusieurs années. De plus, une approche de demander un nouveau poste à temps partiel afin de restreindre la charge financière et de proposer une augmentation seulement quelques mois après n'est pas adéquate. Ils ne contestent pas qu'une augmentation soit possible dans le futur. Mais aujourd'hui, ils ne peuvent pas s'en rendre compte avec précision. Certains services ayant un recul plus important pourraient également prétendre à des besoins supplémentaires. Il serait injustifié de prioriser ces deux postes spécifiques sans une analyse plus précise, voire comparative. En conclusion, ils estiment qu'il est prématuré d'augmenter les taux d'activité pour ces deux postes et demandent donc de renoncer au 40% supplémentaire proposé.

M. Gilles Borgognon, au nom du Groupe indépendant, dépose l'amendement suivant concernant le compte n°02200 du budget 2026, plus précisément au sujet de l'augmentation des EPT : délégué à l'économie locale (20%) et chargé de communication (20%). L'amendement demande que les deux postes cités ci-dessus soient retirés du budget 2026. Le Groupe indépendant demande depuis plusieurs années de trouver des solutions d'économies sur les budgets communaux. Au budget 2024, à la même période, il avait été demandé de scinder l'EPT du commerce local pour la communication. On s'est donc retrouvé avec un 40% de délégué à l'économie locale et un 40% de chargé de communication. Avec un recul de moins d'une année, le Conseil communal revient avec une augmentation de ces deux postes. Pour la déléguée à l'économie locale, ils trouvent que ce poste, déjà fort discuté en 2024, ne doit pas être augmenté. En effet, il a été créé à la suite de la COVID et aux travaux dans la Grand-Rue. La Commune fait déjà beaucoup pour le soutien à l'économie locale ces dernières années et de plus, la SCAVE (Société des commerçants d'Estavayer) renaît de ses cendres. Ils demandent donc de refuser cette augmentation d'EPT de 20%. Pour le poste de chargé de communication, il est bien placé pour en parler car il est l'auteur d'une intervention il y a quelque temps sur la nécessité de ce poste. Ce qui étonne, c'est l'ampleur que la communication a prise en 5 mois. Ne doit-on pas revoir son cahier des charges et se limiter à l'essentiel ? Jusqu'à ce printemps, la Commune n'avait point de communicant et 5 mois plus tard, on demande un 60%. Le Groupe indépendant demande donc de refuser cette augmentation d'EPT de 20%.

M. Axel Catillaz, président, constate que les deux amendements sont sensiblement similaires. Ils concernent l'augmentation du 20% du poste du délégué à l'économie locale et du 20% du poste de chargé de communication. Aucun autre amendement n'est déposé concernant ce chapitre. Comme annoncé en début de séance, il va être procédé à une interruption des débats pour permettre au Conseil communal et à la CoFin de faire un préavis sur ces amendements. M. Catillaz invite les membres du Conseil général à rester dans la salle afin de faciliter le contrôle des présences lors de la reprise des débats. Interruption de séance.

Après le retour des membres du Conseil communal et de la CoFin, le contrôle des présences est effectué par les scrutateurs : 53 membres présents, la majorité se situe à 27.

**DATE : 4 DECEMBRE 2025 – 20H00**

Commune d'Estavayer

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, a entendu les amendements déposés. En préambule, il tient à souligner que ce budget a été très difficile à établir, de nombreuses lectures ont eu lieu. Ce n'est pas avec légèreté que ces postes sont restés au budget. Ils s'avèrent absolument nécessaires au bon fonctionnement de la Commune. Le Conseil communal est vraiment d'avis qu'il ne faut pas supprimer ces postes. Concernant le délégué à la communication, le cahier des charges a été demandé aujourd'hui au Conseil communal. Il a été envoyé aux chef-fe-s des groupes. Il faut savoir que lorsque les auditions ont été faites l'année passée pour ce poste, tous les candidats ont relevé que la Commune ne pourrait pas faire une communication à la hauteur dans une Commune de 10'000 habitants avec un pourcentage de 40%. Des choix devraient être faits et la communication ne serait pas suffisante. Un engagement a été effectué à 40% ; la personne a très bien travaillé, elle a montré les lignes, les voies, le Conseil général l'a certainement vu. Malheureusement, cette personne a démissionné car elle a trouvé un poste plus intéressant ailleurs, notamment au niveau salarial. Là aussi, il faut savoir que la Commune a des soucis avec la grille salariale proposée. Elle ne se trouve pas dans le marché au niveau des communicants. Le poste a été remis au concours et les mêmes discours ont eu lieu lors des auditions. C'est la raison pour laquelle, le taux de 60% est présenté aujourd'hui pour ce poste. A 60%, les personnes auditionnées ont relevé pouvoir faire le minimum pour la Commune. A comparaison, la Commune de Payerne s'est dotée d'une communicante à 100%. On attend de la personne engagée qu'elle fasse de la communication proactive, de la communication positive. Jusqu'alors on n'avait pas de ressources et il fallait parfois réagir aux points négatifs qui arrivaient. La communication positive aide à vendre la Commune auprès de la population. Il y a de la communication interne et externe. Par rapport à l'instruction, il a été constaté qu'à l'interne, le Conseil communal était déficient en matière de communication ; communication montante et descendante. Le Conseil communal a besoin d'entendre les employés et ceux-ci ont besoin d'entendre le Conseil communal. Le Conseil communal espère aussi qu'une culture d'entreprise naisse dans la Commune. Elle est nécessaire pour que tout le monde soit heureux au travail. Bien entendu, il y a le Journal communal, les réseaux (une amélioration devra avoir lieu), les relations avec la presse (déjà améliorées) et au final ce poste est absolument indispensable.

M. Samuel Ménétrey, rapporteur du Conseil communal, est quelque peu étonné par cette demande qui arrive ce soir alors que cela aurait pu être soulevé lors de la CoFin. Il aurait bien aimé pouvoir expliquer ceci en amont mais prend finalement l'opportunité de le faire maintenant. Premièrement, il aimerait peut-être redire ce qui avait été dit lors de la dernière séance du budget par rapport à cet EPT. Le secteur du commerce local est un secteur vraiment essentiel dans une vie communautaire forte et vivace dans une région comme ici. Cela semble fondamental de se rendre compte de ce point. Par rapport aux interventions sur le recul qui ne serait pas suffisant : effectivement, cela peut paraître être un recul court lorsque l'on n'est pas dans l'opérationnel. Mais finalement en voyant mois après mois le travail à l'interne exécuté par la collaboratrice en place qui est très volontaire et efficace, on se rend compte que vu le temps nécessaire à répondre aux différentes missions et demandes, ce taux de 40% n'est malheureusement pas suffisant. Le Conseil communal estime avoir ce recul. Ce sujet a fait l'objet de beaucoup de discussions au Conseil communal car il connaît la situation actuelle de la Commune qu'il ne veut pas péjorer davantage. Il ne veut toutefois pas faire des fausses économies qui, au final, prêteraient plus qu'elles ne valorisent la situation. Donc, le Conseil communal a décidé de mettre cette augmentation de taux de 20% pour pouvoir répondre à ces actions. Une de ces actions est pouvoir légitimer cette personne par rapport à des activités en temps supplémentaire et rattrapé à des moments



DATE : 4 DECEMBRE 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

donnés. Cela a été compliqué, une personne à 40% qui doit travailler en heures supplémentaires, ce n'est pas quelque chose qui est acceptable. Par contre, il faut répondre à certaines sollicitations car ce sont des missions, des obligations communales. Cette année, la collaboratrice à pallier l'urgence. Elle n'a pas travaillé dans la stratégie, ni dans la coordination ; il y a des fragilités dans cette coordination mais elle a pu faire uniquement ce qui était nécessaire et urgent, ce qui a engendré passablement d'heures supplémentaires. Si on n'augmente pas son taux, il y aura forcément des priorités à faire. Par exemple le marché bihebdomadaire qui n'est pas encore tout à fait stable mais nécessaire dans une ville de la grandeur d'Estavayer-le-Lac : ce dernier peut être en péril. On ne se rend pas bien compte mais c'est un énorme travail de maintenir des commerçants semaine après semaine, mois après mois. Ce sont des secteurs économiques assez volatiles et cela peut prendre passablement de temps. C'est vrai que les priorités peuvent mettre en péril ce genre d'actions. Elles peuvent également mettre en péril la journée des artisans, le week-end, qui prend pas mal de temps pour son organisation, pour être géré, pour être coordonné sur toute l'année : c'est rare de voir autant de monde dans la vieille-ville d'Estavayer-le-Lac durant un mois de novembre et en plus cela met en avant des artisans qui n'ont pas forcément une vitrine tous les jours. Avec ces exemples, on peut se dire que c'est surtout la Ville d'Estavayer-le-Lac. Mais non, typiquement l'initiative « Octobre rose » qui a une portée sociale, une partie communication mais aussi une partie de fédérer les différents commerçants de Vuissens à Rueyres-les-Prés en passant par les autres localités ; 70 commerçants ont suivi cette initiative donc c'est un pas vers une grande consolidation de ce tissu du commerce local. Ce sont quelques exemples mais il aimerait vraiment que le Conseil général ressente ce que le Conseil communal est en train de faire au niveau de l'Administration pour ce commerce local. Vraiment une volonté importante de ne pas laisser disparaître ce tissu-là. Tout le monde a pu le vivre, des boutiques ont disparu, des petits commerçants aussi. Le Conseil communal ne veut pas laisser partir cela plus loin. C'est plus compliqué de reconstruire que de maintenir. Si on veut vraiment le maintenir, le Conseil communal a décidé qu'il fallait se donner ce 20%. Il reste à l'écoute en cas de questions.

M. Pierre-Alain Joye, rapporteur de la Commission financière, va être plus bref que ses deux prédécesseurs. La CoFin n'a pas pu parler avant de ces amendements, elle n'en avait pas connaissance. Il rappelle toutefois à M. Ménétreay que la discussion sur ce poste a eu lieu au sein de la CoFin et également en présence du Conseil communal. Sur le procès-verbal de la séance avec le Conseil communal, il y a une page par rapport à ces postes. Donc, des discussions ont eu lieu, on ne découvre pas ce soir qu'il y a des nouveaux postes. Le point de vue de la CoFin reste un point de vue financier. Lors de l'interruption de séance, la CoFin a estimé que ces deux postes représentent une charge salariale supplémentaire d'env. CHF 40'000.00 ; ces chiffres sont à prendre avec des pincettes car ils ne sont pas connus précisément par la CoFin. Il faut aussi être clair que ce soir le Conseil général vote sur des chiffres mais pas sur des postes. C'est-à-dire que techniquement, ce soir le Conseil général ne va pas voter sur des postes précis. Cela veut dire que si l'amendement devait passer, sans préjuger de ce qui va se passer, rien n'empêchera le Conseil communal, par après, de dire qu'il juge ces postes-là nécessaires et qu'il retire l'argent prévu pour cela sur d'autres postes. Il faut être conscient de cela. Par rapport à cela et vu que ces postes ont déjà été discutés en séance de CoFin, cette dernière maintient son point de vue d'accepter le budget tel que présenté et donc du point de vue de la CoFin de ne pas suivre les amendements.



DATE : 4 DECEMBRE 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

Aucune autre intervention n'étant faite, **M. Axel Catillaz**, président, rappelle la procédure du vote. Le vote portera d'abord sur la proposition du Conseil communal et si elle devait être refusée, un deuxième vote aura lieu sur les amendements déposés par MM. Schmutz et Borgognon concernant la suppression des deux augmentations pour les postes de délégué à l'économie locale et de chargé de communication, qui sont dans les comptes 02200.3010.00 « salaire du personnel administratif et d'exploitation » ainsi que dans les comptes de cotisations patronales y relatifs.

Lors du vote, le chapitre 0 tel que présenté par le Conseil communal est accepté par 36 oui et 17 non.

Chapitre 1 Ordre et sécurité publics, défense. Charges de CHF 1'923'650.00, produits de CHF 1'184'640.00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, n'a pas de commentaire particulier.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 2 Formation. Charges de CHF 16'890'630.00, produits de CHF 1'777'280.00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, n'a pas de commentaire particulier.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 3 Culture, sport et loisirs. Charges de CHF 2'945'730.00, produits de CHF 810'940.00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, n'a pas de commentaire particulier.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 4 Santé. Charges de CHF 5'254'800.00, produits de CHF 8'000.00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, n'a pas de commentaire particulier.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.



DATE : 4 DECEMBRE 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

Chapitre 5 Prévoyance sociale. Charges de CHF 7'957'250.00, produits de CHF 755'510.00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier, mis à part ceux faits précédemment sur les prestations complémentaires.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, n'a pas de commentaire particulier.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 6 Trafic et télécommunications. Charges de CHF 5'181'270.00, produits de CHF 457'500.00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, n'a pas de commentaire particulier.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire. Charges de CHF 9'877'660.00, produits de CHF 9'413'700.00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, n'a pas de commentaire particulier.

M. Noé Zanone, au nom de la Commission des déchets et en sa qualité de vice-président de celle-ci, souhaite déposer l'amendement suivant concernant le compte n°73 du budget 2026, plus spécifiquement au sujet de l'augmentation des taxes liées aux déchets. Les membres de la Commission demandent que l'augmentation des taxes prévue pour 2026 soit suspendue, et que les recettes budgétées soient recalculées en fonction de l'évolution de la population sur la base de l'exercice 2024. La Commission des déchets n'a malheureusement pas été consultée en amont de cette décision. Lors de sa séance de ce mardi 2 décembre 2025, les membres ont été informés de la proposition, mais sans réelle possibilité d'analyse préalable. Malgré ce délai extrêmement court, la Commission a débattu du sujet et dégagé plusieurs éléments importants. Un premier point concerne le manque de recul dont on dispose sur le nouveau système de cartes et sur les nouvelles conventions. On ne dispose actuellement que d'une seule année de données complètes depuis la mise en place des nouvelles conventions de ramassage et de la déchetterie régionale. Quant au système de cartes, il est encore en phase d'implémentation. Modifier les taxes à ce stade serait donc prématuré. Concernant ensuite le taux de couverture : il est aujourd'hui pleinement conforme à la loi. Pour l'exercice 2024, il est atteint à 94% soit un niveau très proche du maximum légal de 100 %, dans une fourchette autorisée allant de 70% à 100%. Dans ces conditions, une augmentation des taxes n'est tout simplement pas justifiable. Il faut également



DATE : 4 DECEMBRE 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

considérer le risque d'atteinte à l'image de la Commune. Une hausse ferait d'Estavayer l'une des communes les plus chères du Canton en matière de taxes déchets, alors-même que les impôts communaux sont déjà élevés. A cela s'ajouteraient des disparités tarifaires au sein même de la déchetterie régionale par rapport aux communes avoisinantes. Il est en outre important de relever que cette augmentation n'a pas encore été examinée par Monsieur Prix. Or, il s'agit d'une hausse de 17% pour la taxe de base et de 22% pour la taxe au sac. Tant que cette validation et ses recommandations n'ont pas été obtenue, il n'est même pas certain que la hausse puisse être appliquée en l'état. Attendre son retour permettra d'éviter d'apporter une mesure potentiellement inapplicable. La Commission a également identifié des incohérences dans le budget. Au compte 73010.4240.00, aucune augmentation des recettes issues de la taxe de base n'est inscrite pour 2025 alors que la population progresse et que les coûts d'élimination, eux, ont augmenté. Ces éléments doivent être clarifiés avant toute modification des taxes. Par ailleurs, le nouveau système de cartes permettra de réduire certaines charges. Par exemple, au compte 73010.3146.01, les nouveaux lecteurs de cartes moins énergivores prolongent nettement la durée de vie des batteries des moloks. Il ne sera dès lors plus nécessaire de raccorder les conteneurs des Esserpis au réseau électrique, et une partie de l'entretien technique a déjà été absorbée dans le cadre des modifications effectuées. Ces économies doivent impérativement être intégrées avant d'envisager une hausse des taxes. Enfin, il souligne un important problème de communication envers la population et le Conseil général. Il est difficilement défendable d'avoir affirmé dans le message n°81 que le nouveau système de cartes n'aurait aucune incidence sur les taxes puis de proposer quelques mois plus tard une hausse substantielle. Cette contradiction nuit à la crédibilité de la Commune. Pour toutes ces raisons, la Commission de gestion des déchets demande au Conseil général d'accepter cet amendement visant à maintenir les taxes déchets à leur niveau actuel pour l'année 2026, en attendant des données financières consolidées et une présentation complète devant la Commission des déchets.

M. Thierry Roulin, au nom du Groupe Vernay, relève que l'amendement présenté aujourd'hui ne vient pas d'un groupe isolé : il est proposé par la Commission des déchets, qui a travaillé sérieusement sur ce dossier. Et il tient à le dire clairement : le Groupe Vernay soutient pleinement cet amendement, car il répond à un enjeu central de cohérence et de respect de la parole donnée. Il souhaite rappeler un fait important, inscrit noir sur blanc dans les documents officiels. Lors d'un dernier débat sur le renouvellement des installations de collectes des ordures ménagères ainsi que la mise en place d'un moyen de paiement par porte-monnaie virtuel — le message n° 81 au Conseil général du 25 février 2025 — le Conseil communal écrivait ceci : « Cet investissement est financé par les taxes sur les déchets sans pour autant augmenter la taxe actuellement en vigueur. Le taux de couverture, quant à lui, sera à hauteur de 82% (supérieur au taux légal de 70%). » C'était clair, précis, assumé : pas d'augmentation de taxe. On est moins d'un an plus tard. Et voilà que, dans ce budget 2026, le Conseil communal propose exactement le contraire :

- + CHF 10.00 de taxe par habitant,
- hausse de toutes les taxes proportionnelles,
- une augmentation totale de plus de CHF 180'000.00 facturée aux ménages.



DATE : 4 DECEMBRE 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

On ne peut pas écrire une chose dans un message officiel, la voter avec cette garantie, et revenir quelques mois plus tard avec une hausse généralisée des tarifs. Ce n'est pas seulement une question financière, c'est une question de crédibilité et de confiance publique. Et ce sentiment d'incohérence est aggravé par un autre constat : les prestations dans les déchetteries de villages diminuent. Donc aujourd'hui, on dit à la population : « Vous aurez moins de prestations, mais vous payerez plus. ». C'est cela qui crée un sentiment amer, un sentiment d'injustice et un malaise évident parmi les habitants. L'amendement de la Commission est raisonnable : il revient aux tarifs 2025, il respecte la parole donnée, il restaure la cohérence et il laisse au Conseil communal le temps de revenir avec une vision plus claire et plus transparente de la filière des déchets en collaboration avec la Commission. Le Groupe Vernay, sans surprise, soutient cet amendement parce qu'il est juste, cohérent, et surtout parce qu'il respecte les engagements pris devant cette assemblée.

M^{me} Christine Duc, au nom du Groupe PS-Les Vert.e.s, relève que le Groupe soutient à l'unanimité la demande d'amendement. Elle ne va pas répéter ce qu'a dit M. Thierry Roulin, c'est très complet. Malheureusement, le Groupe déplore une nouvelle fois le fait que les commissions ne soient pas consultées. L'impression est qu'on fait du copier-coller depuis 5 ans où on redit les choses et puis ça continue. Ceci est vraiment déplorable et le Groupe regrette également l'absence de M^{me} Carole Raetzo qui aurait pu donner quelques informations à ce propos.

Aucune autre intervention n'étant faite, **M. Axel Catillaz**, président, procède à une interruption des débats pour permettre au Conseil communal et à la CoFin d'émettre un préavis sur cet amendement. Interruption de séance.

Après le retour des membres du Conseil communal et de la CoFin, le contrôle des présences est effectué par les scrutateurs : 53 membres présents, la majorité se situe à 27.

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, informe que l'intention du Conseil communal était de privilégier le principe pollueur-payeur et d'équilibrer les comptes pour éviter qu'une partie du service soit financée par les impôts. Après avoir entendu les arguments de la Commission, le Conseil communal en prend acte et laisse le Conseil général décider.

M. Pierre-Alain Joye, rapporteur de la Commission financière, relève que, comme tout le monde s'en doute, ce thème avait déjà été discuté en séance de la Commission financière. Il avait notamment été relevé que c'était fortement regrettable que la Commission des déchets n'ait pas été consultée en amont et finalement, en rediscutant maintenant, cette façon de faire peut mettre en péril l'objet. C'est une évidence que si les commissions sont intégrées dès le début, il y a beaucoup plus de chances de faire passer un objet et de rallier une majorité. Par contre, d'un point de vue purement Commission financière, comme M. Castaldi l'a dit dans son rapport, ses membres ne peuvent que souligner et apprécier le fait que les revenus augmentent, donc finalement à ce niveau-là, la Commission propose de rejeter l'amendement d'un point de vue purement financier. Cela fait des mois et des mois que des recettes en hausse sont demandées. Là on a des recettes qui augmentent un peu, donc la Commission ne va pas se tirer une balle d'un pied en disant qu'on n'en veut pas.



DATE : 4 DECEMBRE 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

Aucune autre intervention n'a lieu. **M. Axel Catillaz**, président, rappelle que le vote concernera d'abord la proposition du chapitre 7 présentée par le Conseil communal et en cas de refus, il y aura un deuxième vote sur l'amendement déposé.

Lors du premier vote, le chapitre 7 tel que présenté par le Conseil communal est refusé par 5 oui, 46 non et 2 abstentions.

Lors du deuxième vote, le chapitre 7 amendé est accepté par 46 oui, 5 non et 2 abstentions.

Chapitre 8 Economie publique. Charges de CHF 448'590.00, produits de CHF 30'550.00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, n'a pas de commentaire particulier.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 9 Finances et impôts. Charges de CHF 2'341'670.00, produits de CHF 44'144'770.00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, n'a pas de commentaire particulier.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Lors du vote, le budget du compte de résultats 2026 de la Commune d'Estavayer tel qu'amendé au chapitre 7 est accepté par 47 oui et 6 non.

Charges et produits par nature

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, relève que le tableau avec ses rubriques budgétaires à deux positions donne une vision synthétique de l'évolution des charges et revenus selon leur nature. C'est le tableau le plus explicite de la situation du budget 2026. On y retrouve l'évolution imprévue au poste 36, que l'on appelle communément charges liées, de 5,69% en raison des prestations complémentaires AVS/AI ; les pages 59 à 69 donnent l'évolution des rubriques mais par nature, à quatre positions, alors que le budget officiel voté selon la classification fonctionnelle à onze positions, comporte 57 pages.



DATE : 4 DECEMBRE 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, n'a pas de commentaire.

La parole est donnée au Conseil général pour d'éventuelles questions. Pour rappel, ce point n'est pas soumis à un vote. Aucune intervention n'est faite.

Budget des investissements 2026

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, souligne qu'il était d'usage que le président précise ce que contient ce budget, soit les encaissements et décaissements liés à des investissements déjà votés et les mouvements des investissements présumés en 2026. Le Conseil général n'accepte pas ce budget comme celui du compte de résultats mais en décide de l'opportunité. Il prévoit un report au bilan des dépenses d'investissements pour CHF 26'705'120.00, soit largement supérieures à celles budgétisées pour 2025. Mais on voit qu'il y a toujours un décalage entre le budget et le réalisé, en raison des recours, référendums, oppositions, délais entre la mise à l'enquête et le permis de construire, etc. C'est la rénovation du Sacré-Cœur qui impactera fortement le budget en 2026, soit de 15 mios.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, souligne que les pages 82 à 87 du document présentent une analyse détaillée des investissements planifiés par la Commune d'Estavayer pour la période 2026-2030. Voici les points principaux :

Investissements votés et présumés :

- Le total des investissements votés est de 93,5 mios incluant des projets majeurs tels que la rénovation du bâtiment historique du Sacré-Cœur, la station d'eau potable et le complexe sportif du Château d'eau.
- Les investissements présumés prioritaires se montent à 34,2 mios comprenant la rénovation de la caserne des pompiers, le parking de la route de Payerne dont la planification n'est pas encore connue, le port de la Sicel, l'achat des bâtiments de l'EMS Les Mouettes et le réaménagement de la rue du Musée pour ne citer que les plus importants.
- Et il y a les investissements dits secondaires pour 22,3 mios incluant la rénovation de la toiture du Musée, l'aménagement du camping communal, l'aménagement de la Nouvelle Plage, la mobilité dans le village d'Autavaux et des travaux sur la salle villageoise de Font.

Planification des investissements 2026-2030 :

- Le montant total des investissements pour 2026 est de 28,2 mios avec des projets majeurs tels que la rénovation du Sacré-Cœur, la caserne des pompiers, la zone sportive du Château d'eau, l'étude de la réfection du port de la Sicel et l'étude de la nouvelle station de production d'eau potable.
- Et pour les années suivantes le total des investissements de 2027-2030 serait d'env. 80 mios, comprenant la poursuite des travaux de rénovation du Sacré-Cœur, le développement des infrastructures sportives et culturelles, la modernisation des installations d'eau potable et de traitement des eaux usées, ainsi que des projets liés à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire.

Analyse des investissements :

- Les investissements représentent une proportion élevée des dépenses totales, atteignant 41% en 2028, ce qui reflète un engagement significatif pour le développement de la Commune. Il paraît d'ores et déjà évident que tous les investissements souhaités ne pourront pas être réalisés.



DATE : 4 DECEMBRE 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

- Les subventions cantonales et les recettes d'investissements sont essentielles pour financer les projets, mais elles ne couvrent qu'une partie des dépenses, nécessitant un recours accru à l'endettement. Les domaines "approvisionnement en eau" et "traitement des eaux usées" sont autofinancés à plus de 100%, permettant une attribution aux réserves.
- Des lenteurs administratives, contraintes légales ou de voisinage, référendums peuvent retarder certains projets, et délais imposés pour des projets.
- La possibilité de réaliser des investissements non planifiés mais pertinents en fonction des circonstances peut être compliquée.

En conclusion :

Les investissements connaîtront un pic en 2026 et 2027, lié à des projets majeurs tels que la rénovation du Sacré-Cœur, la station d'approvisionnement en eau potable, et le complexe sportif du Château d'eau. Une baisse significative par manque de planification est clairement visible en 2029. La Commune d'Estavayer affiche des ambitions importantes en matière d'investissements pour le développement durable et l'amélioration de la qualité de vie. Certains projets ont été repoussés à plusieurs années, fait lié à des causes externes, ce qui peut jouer en faveur de la Commune vu les circonstances. Cependant, ces projets nécessitent une gestion rigoureuse des finances en raison de la pression croissante sur la dette et des incertitudes liées aux subventions cantonales. Tous les investissements devront être financés majoritairement par l'emprunt. Une révision annuelle de la planification est prévue pour ajuster les priorités en fonction des évolutions et des opportunités.

Le budget des investissements 2026 est passé en revue chapitre par chapitre.

Chapitre 0 Administration générale. Charges CHF 589'270.00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, n'a pas de commentaire particulier.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 1 Ordre et sécurité publics, défense. Charges CHF 1'480'000.00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, n'a pas de commentaire particulier.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 2 Formation. Charges de CHF 15'000'000.00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, n'a pas de commentaire particulier.



DATE : 4 DECEMBRE 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 3 Culture, sport et loisirs. Charges de CHF 3'182'000.00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, n'a pas de commentaire particulier.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 4 Santé. Pas de montant.

Pas de commentaire.

Chapitre 5 Prévoyance sociale. Pas de montant.

Pas de commentaire.

Chapitre 6 Trafic et télécommunications. Charges de CHF 3'202'000.00, produits de CHF 270'000.00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, n'a pas de commentaire particulier.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire. Charges de CHF 3'101'850.00, produits de CHF 200'000.00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, n'a pas de commentaire particulier.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 8 Economie publique : Charges de CHF 150'000.00, produits de CHF 150'000.00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, n'a pas de commentaire particulier.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 9 Finances et impôts : Pas de montant.

Pas de commentaire.



DATE : 4 DECEMBRE 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

Lors du vote, le budget des investissements 2026 de la Commune d'Estavayer tel que présenté par le Conseil communal est accepté par 50 oui, 2 non et 1 abstention.

Planification des investissements votés et présumés de 2026-2030 ainsi que le plan financier 2026-2030

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, relève que la page 84 donne le total des investissements votés et les décaissements, dans le temps ; la page 85 liste les investissements présumés prioritaires et la page 86, les présumés secondaires. Ces tableaux illustrent l'engagement de la Commune dans des investissements des infrastructures que la population est en droit d'attendre, soit des infrastructures sportives, culturelles et des installations vitales telles l'eau potable et les eaux usées ; il en va de même pour les investissements dans les domaines de l'aménagement du territoire.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, souligne que les pages 88 à 94 présentent une analyse financière détaillée du plan financier de la Commune d'Estavayer pour la période 2026-2030. Les bases légales sont définies par la loi sur les finances communales (LFCo) et l'ordonnance sur les finances communales (OFCo).

Les points principaux incluent :

- L'objectif du plan financier : il sert à la planification et au pilotage à moyen terme des finances et prestations de la Commune.
- La durée et la mise à jour : il est établi sur une période de 5 ans et doit être mis à jour régulièrement, au moins une fois par année.
- Le processus d'adoption : le plan financier est adopté par le Conseil communal, transmis à la Commission financière pour examen, puis communiqué au Conseil général, qui en prend acte.
- Le caractère du plan financier : il n'est pas soumis au vote.
- Le contenu minimum : l'article 6 de l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) fixe le cadre minimum du contenu du plan financier.

Ces bases légales assurent une gestion financière durable et une planification stratégique à moyen terme.

La présentation et la structure du plan financier ont été revues par le Service des finances cette année. Grâce aux modifications effectuées, les investissements présumés sont repris directement dans le calcul des indicateurs. La présentation des indicateurs concorde avec celle utilisée dans l'annexe aux comptes ce qui en facilite la lecture et permet une meilleure comparaison de l'évolution envisagée de ces derniers. Cependant, il est regrettable que l'évolution de l'endettement ne soit pas mentionnée dans le plan financier transmis. Cette information est primordiale pour appréhender l'évolution des finances communales et est obligatoire selon l'art. 6 de l'ordonnance sur les finances communales. Le Service des finances a indiqué que le travail pour intégrer ces données n'était pas encore terminé. Ceci devra être corrigé au plus vite.



DATE : 4 DECEMBRE 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

Voici les principaux points relevés dans les charges et produits :

- Les charges augmentent régulièrement, passant de 55,3 mios en 2024 à 65,8 mios en 2029.
- Les produits suivent également une hausse, de 53,6 mios en 2024 à 62,7 mios en 2030.
- L'écart entre charges et produits souligne un besoin de maîtriser les coûts ou d'augmenter les revenus pour éviter un déséquilibre financier structurel récurrent.
- En suivant cette tendance, la fortune communale diminuerait de 16 mios entre 2024 et 2030 (soit environ 17% de diminution)

Autofinancement (cashflow) :

- Le cashflow est faible en 2029, à moins de 2 mios.
- Les nouveaux quartiers devraient générer des revenus supplémentaires (impôts, contributions immobilières), améliorant le cashflow.

Investissements :

- Les investissements sont significatifs, notamment pour la rénovation du Sacré-Cœur, la station d'eau potable, le complexe sportif du Château d'eau, et l'achat de l'EMS Les Mouettes.
- D'autres projets incluent l'agrandissement de la caserne des pompiers et la réfection du port de la Sicel.
- Ces investissements visent à améliorer la qualité de vie et à soutenir le développement durable de la Commune.

Résultats et analyse finale :

- Les résultats montrent des défis financiers importants, notamment la nécessité de réduire les dépenses, d'améliorer le cashflow, et de gérer la dette.
- Les prévisions cantonales incertaines liées au PAFE et à la LAFE compliquent la planification financière.
- Une gestion prudente des investissements et des dépenses est essentielle pour les prochaines années.

Indicateurs financiers :

- Degré d'autofinancement : Faible, avec des valeurs de 8% en 2026 et 6% en 2028, bien en dessous du seuil idéal de 80-100%.
- Part des charges d'intérêts : Augmente progressivement, atteignant 3,53% en 2029, restant dans la limite acceptable (<4%).
- Proportion des investissements : Très élevée, atteignant 41% en 2028, ce qui reflète un effort d'investissements importants.
- Part du service de la dette : Passe de 7% en 2024 à 14% en 2029, indiquant une pression croissante sur les finances.
- Taux d'autofinancement : Faible, autour de 4% sur la période, bien en dessous du seuil recommandé (>20%).

En conclusion :

L'augmentation des charges et des investissements met en évidence la nécessité de maîtriser les coûts et d'optimiser les revenus pour éviter un déséquilibre financier. Une gestion prudente est nécessaire pour maintenir l'équilibre financier, tout en poursuivant les projets stratégiques pour le développement de la Commune. Le plan financier 2026-2030 est conçu pour garantir la cohérence entre les objectifs de la législature et les ressources disponibles. Il inclut des projections sur les investissements, les recettes et les dépenses, tout en prenant en compte les incertitudes liées aux prévisions cantonales et aux référendums en cours.



DATE : 4 DECEMBRE 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

La parole est donnée au Conseil général pour d'éventuelles questions. Pour rappel, ce point n'est pas soumis à un vote. Aucune intervention n'est faite.

Avant de terminer le point du budget 2026, **M. Axel Catillaz**, président, ouvre la discussion pour des interventions générales à ce sujet. Il n'y aura pas de vote. Aucune intervention n'est faite. Il tient à remercier l'ensemble du Service des finances et plus particulièrement M^{me} Sylvie Bise, sa responsable, ainsi que le Conseil communal pour le travail effectué.

4. ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT DU PERSONNEL COMMUNAL 2025 – MESSAGE NO 96

M^{me} Karine Lüthi, rapporteure de la Commission de révision du règlement du personnel, relève qu'en préambule à ce rapport, la Commission de révision du règlement du personnel tient à remercier le Service juridique et des ressources humaines de la Commune d'Estavayer pour leur travail dans l'élaboration de ce règlement et la précieuse collaboration lors des divers échanges avec la Commission. La Commission de révision du règlement du personnel s'est réunie à trois reprises afin d'examiner en détail le projet de révision du règlement du personnel communal. Lors de ses séances, les membres de la Commission ont pu saisir la nécessité d'une mise à jour pour répondre aux évolutions législatives, aux besoins organisationnels et aux standards contemporains de gestion du personnel public. La révision du règlement intervient également à la suite des recommandations du rapport d'instruction préliminaire. Un groupe de travail pluridisciplinaire a été constitué en amont pour mener à bien ce projet, en collaboration avec la Commission du personnel. La Commission de révision du règlement du personnel souhaite rendre attentifs les membres du Conseil général à plusieurs points :

Impact financier nul : cette révision n'entraînera aucun impact financier pour la Commune. Il a été expressément confirmé que les modifications proposées, notamment celles relatives au principe de délégation et à l'évolution du rôle des supérieurs hiérarchiques ne donneront lieu à aucune revalorisation de poste, ceci même dans le cas d'attribution de compétences supplémentaires à certains cadres.

Maîtrise du recrutement par le Conseil communal : le nouveau règlement prévoit une délégation de certaines responsabilités en termes de recrutement aux supérieurs hiérarchiques. Cette évolution vise à fluidifier les processus et à responsabiliser davantage les cadres. Toutefois, le Conseil communal conserve la maîtrise des décisions stratégiques et des engagements significatifs. Seules les décisions opérationnelles courantes sont déléguées, tandis que les décisions importantes demeurent de la compétence du Conseil communal. Celui-ci garde ainsi le contrôle sur la politique du personnel et les choix structurant l'organisation communale.

Rôle des ressources humaines : le Service des ressources humaines doit exercer une fonction de garde-fou systématique dans tous les processus d'engagements. Ce rôle est fondamental pour garantir la transparence et l'équité des procédures de recrutements. Il permet également de conserver un cadre légal et d'éviter tout favoritisme. Après un examen approfondi et détaillé du projet de révision du règlement du personnel, la Commission de révision préavisait favorablement ce message à l'unanimité de ses membres présents lors de sa séance du 27 octobre 2025. Ce règlement permettra de moderniser la Commune d'Estavayer en tant qu'employeur et d'apporter des principes de délégation ainsi que des descriptions de rôles claires.



DATE : 4 DECEMBRE 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

Ce règlement ne portant pas sur une taxe, la Commission financière n'a pas fait de préavis conformément à l'art. 72 al. 1 let. g de la loi sur les finances communales.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, souligne que le rapport de la Commission ad hoc était tellement clair, qu'il ne va pas en rajouter. Il relève simplement qu'il est absolument nécessaire de valider ce règlement pour que la Commune ait un règlement moderne et répondant aux attentes du personnel.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le nouveau règlement du personnel communal 2025 accepté à l'unanimité.

5. OCTROI D'UN CREDIT DE TRAVAUX DE CHF 112'000.00 TTC POUR L'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES DE SKATER HOCKEY D'ESTAVAYER-LE-LAC - MESSAGE NO 97

M. Axel Catillaz, président, informe que le rapport de la Commission du réseau sportif était annexé au message. Son rapporteur, M. Giacomotti, ne souhaite pas y ajouter de complément d'information ce soir mais se tient à disposition en cas de questions.

M. Tom Bise, rapporteur de la Commission financière, relève que cette dernière s'est penchée sur ce message. Dans le cadre de cet examen, la Commission a sollicité une planification financière des futurs besoins d'entretien des infrastructures sportives communales, articulée autour d'une vision d'ensemble. Les réponses apportées ont permis de clarifier les intentions et ont été reçues favorablement par les membres. Par ailleurs, il est rappelé qu'il ne s'agit pas d'un nouveau projet, mais bien d'une rénovation d'installations existantes, devenue nécessaire compte tenu de leur état actuel. La Commission tient également à relever positivement l'engagement concret des clubs concernés, qui mettront à disposition des ressources pour contribuer à la réalisation des travaux, ce qui permettra de réduire la charge financière finale. Sur la base de ces éléments, la Commission financière a accepté ce message à l'unanimité des membres présents et invite le Conseil général à en faire de même.

M^{me} Marlis Schwarzentrub, rapporteure du Conseil communal, souligne que beaucoup de choses ont déjà été dites. Le Conseil communal soutient et est content de voir que les sociétés s'investissent également pour l'entretien de leurs infrastructures, une infrastructure qui fait partie du réseau sportif, et qui est vouée à rester en vigueur toutes ces prochaines années. Le montant pourrait encore être diminué par l'apport des subventions. Il y a encore une part qui est subventionnable et ces montants seront connus à la fin des travaux. Donc, le Conseil communal invite le Conseil général à accepter ces travaux d'entretien et elle reste à disposition en cas de questions.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.



DATE : 4 DECEMBRE 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Martin Veluzat, au nom du Groupe PS-Les Vert.e.s, intervient ce soir à propos du terrain de skater hockey d'Estavayer-le-Lac. Ils comprennent et respectent l'idée de ne pas vouloir trop investir dans certaines infrastructures avec une perspective d'un nouveau complexe sportif. Cependant, nouveau complexe sportif et entretien sont deux choses différentes. Ils soutiennent la nécessité de l'entretien de ces terrains afin que les concitoyennes et concitoyens puissent pratiquer leur sport de manière adéquate, d'autant plus que le club concerné participe à près d'un tiers de la somme totale. Ils soutiennent donc ce message et invitent le Conseil général à en faire de même.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit de travaux de CHF 112'000.00 TTC pour l'entretien des infrastructures de skater hockey d'Estavayer-le-Lac est accepté à l'unanimité.

6. OCTROI D'UN CREDIT DE TRAVAUX DE CHF 93'000.00 TTC DESTINE A L'OPTIMISATION DU SYSTEME DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE DU BLOC SANITAIRE DU CAMPING DE LA NOUVELLE PLAGE - MESSAGE NO 98

M. Axel Catillaz, président, informe que le rapport de la Commission des bâtiments était annexé au message. Son rapporteur, M. Carrard, ne souhaite pas y ajouter de complément d'information ce soir mais se tient à disposition en cas de questions.

M. Gilles Borgognon, rapporteur de la Commission financière, informe que le bloc sanitaire de la Nouvelle Plage a été réalisé en 2019, à la suite du message n° 40 doté d'un crédit de CHF 1'264'800.00 accepté au Conseil général du 26 février 2018. Le système de chauffage de l'eau sanitaire, élaboré avec la direction d'un bureau d'ingénieur CVS (chauffage, ventilation et sanitaire) a fonctionné quelques années. À la suite d'analyses de la qualité de l'eau, il a été découvert des dysfonctionnements de cette installation. Des mesures d'urgence ont été prises avec la désinfection des conduites mais l'origine du mal était plus profonde : le système mis en place n'arrive pas à monter suffisamment à la température minimale de 60° selon les normes. C'est pourquoi, on demande d'accepter ce crédit de CHF 93'000.00 pour l'installation d'une chaudière à gaz comme appoint au système solaire thermique défaillant. Lors de la construction en 2019, une conduite de gaz avait été posée dans le local technique par précaution. Un contact a quand même été pris avec l'ingénieur CVS mais sans succès, ce dernier ignorant même les derniers courriels envoyés de la part du Secteur des bâtiments. Ces installations datent de plus de 5 ans; les chances de succès d'une réclamation auprès de ce dernier sont très minces. Vu le risque encouru pour les utilisateurs, il faut agir rapidement. Le Secteur des bâtiments va mettre en place un processus pour éviter ce genre de déconvenue. Chaque nouvelle installation fera l'objet d'un contrôle rigoureux dans la 4^{ème} année d'utilisation, avant la fin des garanties SIA de 5 ans. La Commission financière s'est réunie en date des 18 et 25 novembre et a attentivement analysé ce message. M^{me} Schwarzentrub, conseillère communale en charge des bâtiments, a donné tous les renseignements nécessaires et réponses aux questions. À la lumière de ce qui précède, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission financière demande au Conseil général d'accepter ce message.



DATE : 4 DECEMBRE 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

M^{me} Marlis Schwarzentrub, rapporteure du Conseil communal, souligne que tout a été dit ce soir sur ce dossier. Il faut absolument que ce site puisse être exploité, ces travaux sont indispensables. Il y a eu une erreur de conception à la base, donc on n'a pas le choix si on veut continuer à exploiter le site de la Plage communale. Le Conseil communal invite le Conseil général à accepter ce crédit. Elle reste à disposition en cas de questions.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit de travaux de CHF 93'000.00 TTC destiné à l'optimisation du système de production d'eau chaude sanitaire du bloc sanitaire du camping de La Nouvelle Plage est accepté par 52 oui et 1 abstention.

7. DIVERS

M. Axel Catillaz, président, donne la parole au Conseil communal pour des interventions, informations ou annonces.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, relève qu'il semblerait qu'on manque de ressources au niveau communication à la Commune d'Estavayer parce que le message du chalet itinérant n'aurait pas bien passé. Lors du passage du chalet à Montbrelloz, il y avait très peu de monde qui était au courant. Demain soir, il sera à Forel. Il y a toujours des membres du Conseil communal qui sont là et la population est invitée. Mardi le 9 décembre à Forel, le 10 décembre à Rueyres-les-Prés, le 11 décembre à Morens, le 12 décembre à Bussy, le 16 décembre à Autavaux, le 17 décembre à Murist et le 18 décembre à Vuissens. L'information a été remise en entête sur le site internet. Il demande de faire de la pub car il s'agit d'un moment convivial et il espère que l'année prochaine, avec la nouvelle responsable de la communication, l'information sera mieux communiquée. **M. Catillaz** fait une petite rectification, demain ce chalet ne sera pas à Forel mais à Font.

La parole est ensuite donnée aux membres du Conseil général. **M. Axel Catillaz**, président, rappelle, pour la bonne forme, qu'à la suite de trois interventions de membres du Conseil général, celles-ci seront traitées par le Conseil communal.

M^{me} Marie-Claude Ceriani-Lambert, conseillère générale, souligne que cela fait plus de 2 ans que les WC de la place des Bastians sont condamnés avec l'inscription « fermeture des WC pour cause de déprédations ». Est-ce qu'ils sont fermés parce qu'ils ne sont pas réparés ou alors en prévention de nouvelles déprédations ? En cette période de Marché de Noël, itinéraire des crèches et autres parcours en ville d'Estavayer-le-Lac, elle trouve très lamentable que les visiteurs n'aient pas la possibilité d'avoir accès aux WC publics, surtout que de nombreux établissements publics sont fermés le dimanche.



DATE : 4 DECEMBRE 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

M^{me} Karine Lüthi, conseillère générale, informe qu'il existe une directive dans la Commune concernant la vaisselle réutilisable, en accord avec La Rosière, qui stipule que toutes les manifestations qui sont organisées sur le domaine public doivent fournir un plan de gestion des déchets et utiliser de la vaisselle réutilisable. Dans le cadre de l'organisation de plusieurs événements qui ont eu lieu ou qui vont avoir lieu à la salle polyvalente de Rueyres-les-Prés, il est apparu que les organisateurs n'avaient pas été mis au courant de cette directive alors que, dans les demandes d'autorisations pour les événements, il est spécifié que cette directive doit être amenée avec les autorisations. Les organisateurs n'étaient pas non plus mis au courant du partenariat avec La Rosière afin de profiter de cette vaisselle. Donc elle demande si les événements organisés à l'intérieur d'une salle polyvalente ne sont pas considérés comme manifestations sur le domaine public. Elle demande juste une explication par rapport à ce point. D'autre part, est-ce qu'il ne serait pas judicieux de réfléchir à communiquer cette possibilité également lors de ce genre d'événements ?

M^{me} Christine Duc, conseillère générale, informe qu'il y a quelques semaines, elle est allée souper dans un restaurant d'Estavayer-le-Lac et l'a quitté à minuit et quart. C'était une nuit plutôt bien noire et manque de bol, elle n'avait plus de batterie sur son natel. Du coup, après le concept "dîner dans la nuit", elle a découvert le concept "je rentre chez moi dans la nuit". Elle avoue que c'était toute une expérience. Blague à part, elle a été quand même très surprise de cette nuit noire. Ce n'est pas l'insécurité qui l'a dérangée, c'était plus le fait qu'elle ne voyait absolument pas où elle marchait. A l'heure actuelle, on a un éclairage LED. Ce LED permet de multiples possibilités. Le concept est d'éteindre de 00h00 à 05h00, pourquoi pas faire du 20% ou du 30% ? Elle ne se rend pas vraiment compte ce que cela représente en luminosité, mais est certaine qu'il y a quelque chose qui peut être fait. On encourage à se déplacer sans les voitures en ville mais en même temps avec un sentiment d'insécurité et bien elle est persuadée qu'il y a des gens qui prennent la voiture pour aller en ville le soir plutôt que d'aller à pied. Elle reste convaincue que c'est quelque chose de simple qui peut être fait. Sa collègue, M^{me} Anne Meyer Loetscher a pris déjà deux fois la parole ces dernières années à ce sujet. Elle se permet de la prendre une troisième fois parce que les réponses reçues jusqu'à maintenant étaient pour elle insuffisantes et manquaient peut-être un petit peu de réflexion. Donc sa demande au Conseil communal : est-ce qu'il y a possibilité de se repositionner par rapport à cet éclairage ? Cela ne fera pas un gouffre dans les finances communales sachant que l'éclairage est au LED.

M^{me} Christine Duc, conseillère générale, relève que, pour sa deuxième intervention, l'éclairage public n'est pas nécessaire mais celle d'une lampe frontale oui. Décembre veut dire aussi l'annonce de la traditionnelle sortie en raquettes du Conseil général. M. Cyrille Gassmann et elle-même l'organisent pour la dernière fois. Donc ils invitent évidemment toutes et tous à y participer. C'est une sortie qui est très conviviale, très agréable. Cette année elle se fera à la Casba, au-dessus de Sainte-Croix. Pour les personnes qui ne connaissent pas la Casba, c'est un lieu enchanté, dans une petite cabane vraiment très sympathique. La montée dure environ 1 heure, c'est à flanc de coteau, ce n'est pas très raide. On va en bus, s'il y a beaucoup de monde, on prend un petit bus et quelques voitures. Cette sortie est à la charge des participants. Etant donné que ce sera la dernière de la législature, ils espèrent de nombreux participants. La date est le vendredi soir 27 février, départ à 18h de l'Amarante. Une invitation sera adressée en début d'année à cet effet.



DATE : 4 DECEMBRE 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

M^{me} Marlis Schwarzentrub, rapporteure du Conseil communal, répond à M^{me} Ceriani-Lambert que les WC des Bastians sont régulièrement visités en journées. C'est un lieu où certains pensent que tout est permis. Il y a beaucoup de casses et c'est vrai que la fourniture des matériaux de réparations prend du temps. Elle a appris ce matin que ces WC sont à nouveau fermés. Il manque une porte à l'intérieur. Leur ouverture en l'état n'est pas digne d'un accueil non plus. Donc, le Secteur des bâtiments va regarder ce qui peut être fait au plus vite, mais c'est clair qu'il y a énormément de déprédations dans ces WC, malgré la caméra qui a été posée.

M. Samuel Ménétrey, rapporteur du Conseil communal, répond à M^{me} Lüthi, en l'absence de M^{me} Raetzo. Etant à l'origine de cette directive, il peut en dire un petit peu plus. Alors effectivement, ce règlement a été mis en place principalement et prioritairement par rapport aux déchets sur la voie publique. Si on regarde la directive, elle dit bien que c'est sur le domaine public et on n'a pas concerné les salles. Donc les salles ne sont pas soumises. Par contre, on peut toujours, et c'est une bonne remarque, l'évoquer aux gens qui louent et qui souhaitent utiliser autre chose que la vaisselle présente sur place. On peut leur dire d'utiliser cette vaisselle-là. Il mettrait un petit bémol à savoir que la vaisselle est gratuite pour les sociétés à but non lucratif et pas pour les personnes qui la prendraient à titre privé et qui eux devraient la louer.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, en l'absence de M^{me} Raetzo, rappelle qu'en 2017-18, il ne sait plus exactement, le Conseil général avait consenti à une énorme dépense pour qu'on soit la première Commune du Canton à avoir un éclairage entièrement LED et totalement dynamique. On a un potentiel de réglage énorme. Une décision a été prise pendant la crise de l'électricité où on éteignait la nuit parce que finalement c'était une option facile, y compris pour toutes les communes qui n'avaient pas cet éclairage dynamique. Il entend la nouvelle remarque ce soir. Le Conseil communal a eu plusieurs fois ce débat sur qu'est-ce qu'on fait parce qu'effectivement l'éclairage actuel permet un tas de variantes : c'est-à-dire que la lumière s'allume quand il y a du mouvement, baisse à n'importe quelle heure, monte à n'importe quelle heure, tous les lampadaires individuels etc. Donc on a du potentiel, il manque un peu de ressources pour travailler là-dessus mais vu que les questions s'accumulent sur cette problématique, il s'engage à faire en sorte qu'on traite ce dossier rapidement. Pour les raquettes, il souligne qu'il est lourd et pas sportif et il y arrive.

M^{me} Christine Duc, conseillère générale, se réjouit de voir M. Chassot à la sortie raquettes. Par rapport à l'éclairage public, si le Conseil communal ne devait pas complètement changer la situation actuelle, il faudrait intégrer dans la réflexion le fait qu'au moins l'éclairage soit encore allumé lorsque le dernier train arrive en gare. Là, il est même éteint avant le dernier train. Cela pourrait être au moins un pas mais vraiment elle encourage à élargir cet éclairage jusqu'à la fin de la nuit.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, amène une précision à ce sujet. Il avait fait un test secret à l'époque dans une localité, en n'en parlant à personne sauf au responsable des boutons. L'éclairage a été baissé à 20% de sa capacité pendant 3 mois. Aucune réaction. Personne n'a remarqué la différence par rapport à une intensité variable. Cela restait éteint la nuit mais lorsqu'on allumait l'éclairage jusqu'à minuit et le matin dès 5h jusqu'à son extinction, seulement 20% de sa capacité était utilisé et cela suffisait. A Estavayer, il y a du potentiel d'amélioration et il pense que cela ne coûtera pas plus cher.



DATE : 4 DECEMBRE 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

M^{me} Anne Meyer Loetscher, conseillère générale, relève concernant l'éclairage que les tranches-horaires d'extinction peuvent être décalées car souvent il est éteint à minuit mais s'enclenche quand il fait encore jour. Donc elle pense qu'il y a un potentiel d'amélioration sans péjorer la qualité de vie des citoyens. Sa question est tout autre. Les propriétaires qui habitent dans le bourg d'Estavayer-le-Lac doivent effectuer un rachat de place de parc à hauteur de CHF 20'000.00. Cette place de parc ne leur est pas attribuée, elle n'est pas nécessairement liée à une vignette. Autant dire que les gens qui doivent racheter cette place de parc ne trouvent souvent même pas de place de parc au sein du centre-ville. Avec le nouveau règlement du stationnement qui a été mis en vigueur, qui durcit encore la possibilité de se parquer, notamment dans la durée de parcage, elle se demande si ce rachat de place de parc a encore un sens et si oui comment est-il justifié ? Elle pose cette question avant d'éventuellement utiliser un autre objet parlementaire.

M. Jean-Marc Marmy, conseiller général, va parler de la question qui va peut-être fâcher, l'augmentation d'impôts. De toute façon, on ne va pas y échapper. Dans la même question, actuellement, la Commune fait des gains en vendant le patrimoine, c'est-à-dire Zupad La Prillaz. Il demande au Conseil communal pour quel montant la Commune a vendu des terrains en 2025 sur les surfaces de la Zupad de La Prillaz et quelles sont les prévisions de ventes en 2026. Pour 2025, les chiffres doivent être connus. Pour 2026, le Conseil communal doit savoir ce qu'il reste à vendre et la valeur. Cela veut dire que la jour où la Commune aura vendu tout cela, il imagine qu'il faudra passer à une augmentation d'impôts, ce sera pour quand et de combien ? L'argent est un sujet très névralgique qui touche tout le monde.

M. Nicolas Schmutz, au nom du Groupe PLR, a le regret d'annoncer la démission de sa présidente au 31 décembre 2025. M^{me} Aurélie Brülhart-Haenni va quitter la Commune et doit, de ce fait, prendre congé du Conseil général. En raison de sa modestie et de son humilité, il se permet de prendre la parole en ces termes : « Chère Aurélie, nous te remercions vivement pour les heures passées et ton engagement pour notre Commune et notre Groupe. Tes connaissances, ton expérience de la fonction publique et ton esprit critique ont égayé nos débats. Nous te souhaitons tout le meilleur pour ton futur privé, professionnel et, pourquoi pas, politique sous d'autres horizons. Bonne suite à toi. »

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond à M^{me} Meyer Loetscher que la problématique des places de parc est connue. Il y a quelques années, c'était CHF 5'000.00/place, maintenant on a passé à CHF 20'000.00. Cela a été validé. Pourquoi ? Parce que le problème est récurrent aujourd'hui avec les promoteurs qui essaient de maximiser leurs profits. CHF 5'000.00 de rachat d'une place de parc, même sans garantie de pouvoir parquer : le promoteur construit, donne CHF 5'000.00 à la Commune et c'est réglé pour lui. Derrière, il y a un acheteur qui doit parquer sa voiture sur le réseau communal. Cela a été très problématique pour cadrer ces promoteurs afin qu'ils prennent leurs responsabilités et incluent de manière assidue, travaillent au maximum à inclure un parking, voire à acheter un parking périphérique lors de constructions. Il y a des places de parc à vendre à Champ-de-Lune. Des places qui ont été vendues à des gens qui habitaient en ville parce qu'il y en avait quelques-unes qui étaient restées sur le marché. Aujourd'hui, on a des projets sur Gare-Casino, certains promoteurs envisagent de construire des places et les vendre. On peut comprendre ce problème mais à un moment donné, les places de parc communales coûtent cher aussi. Donc cette option a été choisie. Si on fait le lien avec la problématique



DATE : 4 DECEMBRE 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

de la tarification du parking à Estavayer, c'est une réalité. C'est la réalité qui se passe dans toutes les villes qui grandissent. On commence à tarifer pour faire de l'argent, mais déjà pour payer les charges de ces parkings parce que c'est du territoire utilisé, de l'entretien et finalement c'est normal que la Commune encaisse de l'argent auprès des gens qui utilisent ces parkings. La Commune n'a pas l'intention de trouver des solutions pour la problématique du rachat des places de parc parce que cette manière de travailler est considérée équitable. Cela peut paraître inéquitable quand on habite en vieille-ville, coincé entre deux maisons mais il y a les parkings périphériques qui sont moins chers. A un moment donné, ces personnes n'ont pas investi dans une place de parc. C'est bien la Commune qui a investi dans une place de parc. Pour la garantie de parking, il y a des vignettes qui aident à trouver une place du parc. Au-delà de ça, la Commune ne peut pas se mettre au service de tout le monde sur tous les sujets. Celui-ci se règle en général comme ça dans toutes les villes.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Marmy en informant que la valeur de vente maximum estimée aujourd'hui est à env 13 mios avec un bénéfice sur ces ventes d'env. 3 mios. Ce sont des estimations au vu du modèle choisi pour la vente de ces parcelles. Les 13 mios sont l'estimation de la vente qu'on peut faire aujourd'hui. Et les 3 mios de bénéfices potentiels, c'est entre ce qu'on a mis au bilan quand on a fait l'estimation des biens communaux et les chiffres articulés aujourd'hui au prix minimum accepté en Conseil général, il y a une ou deux séances. Donc on devrait faire, par rapport au bilan, 3 mios de bénéfices supplémentaires. En gros, c'est parce qu'on a sous-estimé la valeur de ces parcelles dans le patrimoine communal. Au niveau des années de ventes, on a un projet de vendre cinq parcelles par année. Une série est en vente actuellement. Elle était prévue dans le budget 2025. C'est prévu de refaire une série de cinq dans le budget 2026 et si on continue comme cela, on va jusqu'en 2028. Donc jusqu'en 2028, la Commune va faire env. CHF 800'000.00 de bénéfices sur ventes de ces parcelles de villas au bout de La Prillaz. Par rapport à ça, est-ce qu'il y a une influence sur l'impôt ? Peut-être un petit peu. Mais il faut savoir que les 13 mios moins 3 mios, donc les env. 10 millions articulés sont dans le patrimoine communal. Donc le patrimoine disparaît, c'est un échange d'argent, c'est un échange de valeurs. Le bénéfice n'est pas total. **M. Marmy** n'est pas satisfait de la réponse obtenue. Concernant la deuxième partie de la question relative à l'augmentation d'impôts, **M. Chassot** relève qu'une réponse ne va pas pouvoir être donnée ce soir. Le Conseil général a vu le budget présenté pour 2026. La planification présentée tranquillise un peu jusqu'en 2030 mais la tranquillisation ne tient pas compte du contexte général d'aujourd'hui. Il faut savoir que la problématique financière qui descend en cascade depuis la Confédération, les cantons, les communes, elle va finir jusqu'aux citoyens. C'est une réalité. Il y a l'incertitude du PAFE mais il y a aussi la Confédération qui a des difficultés et qui va reporter des charges sur les cantons. Malheureusement, on n'a pas de planches à billets comme aux Etats-Unis. Donc quand il y a plus, que toutes les solutions ont été épuisées, on va vers le contribuable. Cela a bien été exprimé avant, lors du budget, le Conseil communal a encore le moyen de trouver des ressources à l'intérieur du fonctionnement de la Commune, certaines pourraient faire mal. Pourquoi l'augmentation



DATE : 4 DECEMBRE 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

d'impôts n'a pas été présentée cette année ? C'est parce que l'Exécutif se donne encore l'année 2026 pour tout scruter. En 2026, il espère avoir moins d'incertitudes de la part du Canton et avoir tout scruté pour enfin pouvoir articuler des chiffres si l'impôt ou la taxe immobilière doit être touché. Donner un pronostic aujourd'hui, c'est impossible.

M^{me} Anne Meyer Loetscher, conseillère générale, est désolée de monopoliser la discussion mais dans ses souvenirs, la taxe de rachat des places de stationnement concernait seulement les propriétaires intra-muros. Dans sa réponse, M. Chassot parle des propriétaires Gare-Casino. Est-ce que c'est possible d'avoir le périmètre des personnes qui sont touchées par cette mesure ?

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, a été mal compris. Cette mesure de facturation des places, c'est pour tout le monde qui n'arrive pas à assumer le besoin en parking quand il met à l'enquête son bien donc autant dans les villages. Par exemple dans les villages où tout à coup on rénove une ferme, douze appartements dans une ferme rénovée. Ce sont les promoteurs souvent qui font ça, ils font douze appartements dans une ferme. Il n'y a pas la place pour mettre des parkings. A l'époque, ils se disaient dix places de parc à CHF 10'000.00 cela fait CHF 100'000.00. Ils font leur super construction à douze appartements et ils rentrent chez eux avec l'argent de la vente. Puis finalement, ce sont les acheteurs qui ont leur voiture sur le domaine public. En ville, c'est la même chose. A Gare-Casino, il y a les îlots 1 et 2 où les parkings vont juste servir aux commerces, à l'OFROU et aux habitants des appartements. Par contre, les îlots 2, 3 et 4 ont un énorme potentiel de parkings publics. Dans cet énorme potentiel de parkings publics, une partie pourrait être des parkings qui sont mis à la vente. Pour qui ? Pour ceux qui veulent acheter et qui en ont besoin. Cela peut être quelqu'un de la vieille-ville qui achète son parking. Comme aujourd'hui on voit des gens de la vieille-ville qui sont locataires dans un parking souterrain, ça peut être à La Prillaz ou dans un parking souterrain ailleurs. Il le répète, ce n'est pas le rôle de la Commune de se substituer aux familles qui ont besoin d'une place de parking. A partir de là, la Commune ne fait que facturer le fait que quelqu'un qui ne peut pas construire sa place de parc va obligatoirement occuper le domaine public. De ce fait il y a une facturation qui se fait et effectivement on ne donne pas la garantie de la place.

M. Axel Catillaz, président, souhaite également, en son nom propre, remercier M^{me} Brülhart-Haenni pour son engagement au sein de ce Conseil général et lui souhaite tout le meilleur pour la suite de son futur. Applaudissements.



DATE : 4 DECEMBRE 2025 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Axel Catillaz, président, rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 24 février 2026. La course du Conseil général aura lieu le 31 janvier 2026 pour une magnifique visite de la SAIDF et du barrage de Schiffenen. Il rappelle de s'y inscrire via le formulaire reçu par mail. Il demande aux intervenants de la soirée de remettre à M^{me} Christan leurs textes en format électronique ou papier afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Il remercie toutes les personnes qui ont œuvré au bon déroulement de cette séance et souhaite à toutes et tous une excellente suite de soirée, d'excellentes fêtes de fin d'année et tout le meilleur pour l'année 2026. Afin de partager un moment de convivialité, un apéritif sera servi dans le hall à l'issue de cette séance. Il tient à rassurer M^{me} Duc, même si elle devait rentrer après minuit, il s'agit d'un soir de pleine lune donc la luminosité devrait être suffisante.

Il lève la séance à 22h30.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Anne-Claude Christan
Secrétaire du Conseil général

Axel Catillaz
Président

Armand Villadoniga (excusé à cette séance)
Administrateur communal